

6_En l'absence d'éléments objectifs justifiant une différence de revalorisations entre les collaborateurs d'une même fonction ou emploi pour les années 2018,2019,2020. Force Ouvrière demande un rattrapage sur les revalorisations. A qualité de travail égale, augmentation de salaire égale. Conformément à la jurisprudence ci-dessous.

Pour plus d'information, voir **la jurisprudence Cass. Civ. Soc., 6 mai 2015, n° 13-25821**

7_ Force ouvrière demande une prime d'ancienneté de 2000 euro aux salariés ayant plus de 3 ans d'ancienneté.

8_Force Ouvrière demande des chèques restaurants à 11 euros.

9_ Force Ouvrière demande 300 euros de chèques Cesu pour chaque salarié.

10_ Force Ouvrière demande la revalorisation de l'ensemble des primes d'équipes et panier à hauteur de 2,3%.

11_ Force Ouvrière demande la mise en place d'une prime annuelle de 500€ pour inciter les salariés à utiliser ces moyens de transports dit alternatifs (vélo, covoiturage ...).

12_ Force Ouvrière demande le renouvellement du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour 2021 a été annoncé le 15 mars 2021 lors de la conférence du dialogue social, comme l'explique le ministère du Travail. Force ouvrière demande son application.